

## LES ACTEURS DANS LE CADRE DES ACCORDS BILATÉRAUX LE CAS DES ACCORDS CAPES-COFECUB<sup>1</sup> AU BRÉSIL

Angela XAVIER DE BRITO\*

**Résumé :** Cette analyse des accords CAPES-COFECUB inspirée de l'interactionnisme symbolique, aborde le problème notamment du point de vue des étudiants brésiliens qui choisissent la France pour suivre leurs études doctorales, essayant de dévoiler les raisons qui les y amènent, les stratégies qu'ils construisent pour faire face à la situation de formation à l'étranger, les rapports de force en présence.

**Mots-clés :** Accords CAPES-COFECUB ; Interactionnisme symbolique ; Stratégies ; Acteurs ; Politique de discrimination positive ; Préjugés.

**Resumo:** Esta análise dos acordos CAPES-COFECUB, amplamente inspirada pelo interacionismo simbólico, aborda o problema sobretudo do ponto-de-vista dos estudantes brasileiros que escolhem a França para aí realizarem seus estudos doutorais, procurando desvendar as razões que os conduziram a esse país, as estratégias que desenvolvem para enfrentar a situação de formação no estrangeiro, as relações de força presentes.

**Palavras-chave:** Acordos CAPES-COFECUB; Interacionismo simbólico; Estratégias; Atores; Política de discriminação positiva; Preconceitos.

Les accords de coopération bilatéraux entre la France et le Brésil sont souvent analysés du seul point de vue institutionnel, c'est-à-dire, des organismes des pays partenaires. Néanmoins, le type de sociologie que je pratique, largement inspirée de l'interactionnisme symbolique, me fait dire que, sans prendre en compte les acteurs qui participent à ces accords — en particulier les étudiants eux-mêmes et les professeurs qui les dirigent — et leur interaction dans le quotidien, un large pan de la réalité est laissé dans l'ombre. Il ne s'agit nullement de préconiser la substitution d'un type d'analyse pour l'autre, mais leur complémentarité, car toutes les deux modalités ont leur place dans la compréhension de la réalité sociale. C'est pourquoi, en analysant le cas des accords CAPES-COFECUB d'un point de vue qualitatif, à partir des deux recherches par entretiens, j'aborderai le problème notamment du point de vue des étudiants brésiliens qui choisissent la France pour faire leurs études doctorales.

---

<sup>1</sup> CAPES : Campagne de Perfectionnement des Personnels de l'Enseignement Supérieur, organisme du Ministère de l'Éducation Nationale brésilien ; COFECUB : Comité Français d'Évaluation de la Coopération Universitaire avec le Brésil.

\* Angela XAVIER DE BRITO est chercheur CNRS. Elle travaille au CERLIS (Centre de Recherche sur les Liens Sociaux), équipe associée CNRS-Université René Descartes Paris V.

J'essayerai de dévoiler les raisons qui les y amènent, les stratégies qu'ils construisent pour faire face à la situation de formation à l'étranger, les rapports de force en présence.

Il ne faut pas non plus oublier que ces accords sont extrêmement dépendants des enjeux locaux en France et au Brésil. Dans le cas brésilien, il faut évoquer, par exemple, les conséquences des inégalités en matière de l'offre régionale de formation. Une des principales caractéristiques du système de formation doctorale brésilien est sa concentration dans la région Centre-Sud du pays, c'est-à-dire, dans les États considérés comme les plus développés. En effet, jusqu'aux années 90, 70% des « *mestrados* » et 97% des doctorats, toutes disciplines confondues, se trouvaient dans cette région — notamment dans les deux grandes métropoles que sont Rio de Janeiro et São Paulo, d'où sont issus presque les deux tiers des titulaires d'un « *mestrado* » et quatre cinquièmes des docteurs brésiliens jusqu'à 1985 (GUNTHER & SPAGNOLO, 1986). Il semble donc que les candidats au doctorat en provenance des autres États de la fédération étaient, jusqu'à cette date, forcés de se déplacer vers cette région.

À cette époque, le décalage quantitatif et qualitatif des « *mestrados* » et des doctorats frappait de plein fouet notamment les États du Nord-est. Ceci étant, les organismes gouvernementaux considéraient que la voie logique de poursuite de la carrière académique pour les étudiants de cette région serait d'aller se former dans l'une des institutions d'excellence de la région Centre-Sud du pays. Quelques uns de ceux que j'ai interviewés l'ont effectivement fait : Manuel<sup>2</sup> migre de l'État de Alagoas vers Rio de Janeiro, pour trouver un doctorat à sa convenance ; Tereza et Jayme quittent leur ville natale dans l'État du Ceará pour s'inscrire à un « *mestrado* » à Brasília. D'autres préfèrent partir directement vers l'étranger, en particulier pour la France, mais leur demande de bourse est le plus souvent refusée, en fonction de l'argument qu'il existe de bonnes institutions de formation doctorale au Brésil :

« Malgré d'innombrables difficultés, je suis allée jusqu'à Brasília pour jeter un œil à mon dossier de demande de bourse, savoir pourquoi ma demande avait été refusée. Il était bien archivé là-bas, avec une note qui disait que je pouvais bien effectuer la formation que je souhaitais dans un des bons « *mestrados* » du sud du pays. » (Cecília, étudiante en provenance du Ceará)

Mais cette issue serait-elle aussi évidente que le souhaitent les institutions brésiliennes de financement ? Pour les étudiants du Nord-est, se faire accepter dans les centres d'excellence du sud du pays n'est pas chose simple. Ces institutions de formation ont un système de recrutement très strict et leurs examens de sélection sont très rigoureux. Les principales difficultés d'accès des étudiants en provenance du Nord-est à ces institutions se doivent notamment aux critères informels de sélection qui visent l'adéquation du profil des candidats aux caractéristiques de l'institution où ils souhaitent s'inscrire, comme le dit Hall (1948) et à la politique de renforcement des institutions d'excellence entre elles.

---

<sup>2</sup> Les noms sont fictifs.

L'entretien réalisé avec le directeur d'une d'elles, sise à Rio de Janeiro, est très significatif à ce propos, dans la mesure où il ne cite que des étudiants « de Rio, de la USP à São Paulo ou de la UFMG, à Minas Gerais » — aucune mention n'est faite à des étudiants du Nord-est. Les étudiants originaires de cette région eux-mêmes ont des résistances à migrer vers le Sud :

« Je n'ai même pas pensé à aller étudier à São Paulo ou à Rio. En 1978, j'y suis allée faire un cours et je me suis rendu compte que les gens du Sud nous regardaient, nous du Nord-Est, presque comme des habitants d'une autre planète. Tout ce qu'on disait, ils pensaient que c'était des trucs de gens sous-développés. J'ai décroché la meilleure note en mathématiques et ils étaient tous ébahis : Tiens, elle existe, elle connaît des choses... C'était cela ma première perception de Rio... » (Celina)

Cette situation est si inquiétante, que les organismes de financement ont cherché une solution institutionnelle — qui a été favorisée par le changement des acteurs politiques. Selon Plaisance (1988), quand on cherche à saisir la politique d'une institution donnée à un certain moment de son histoire, il est nécessaire d'identifier très précisément qui sont les acteurs qui la définissent et l'exécutent. Vers la fin des années 70, la direction du CNPq<sup>3</sup> — qui est, avec la CAPES, l'autre grand organisme de financement académique au Brésil — a été assumée par une personne originaire du Nord-est. Cette institution met donc sur pied une politique destinée à financer la création de centres d'excellence dans les universités du Nord-est, cherchant à attirer des professeurs formés dans le sud du pays ou à l'étranger. Devant la résistance de la part des professionnels qualifiés de la région Sud à migrer vers le Nord-est, les présidents de certaines universités de cette dernière région vont jusqu'à sillonner l'Europe en quête de doctorants encore sans contrat au Brésil, qu'ils embauchent à prix d'or. La CAPES, à son tour, ne veut pas rester en marge de ce mouvement : en octobre 1978, elle négocie avec la France la signature de l'Accord-cadre CAPES-COFECUB.

Tout au moins dans sa période initiale, cet accord a été une formule de coopération universitaire conçue pour favoriser les États du Nord-est du Brésil. Pour la France, cela permettait de faire connaître son potentiel de formation scientifique et technique, en réorientant les inscriptions des Brésiliens vers des disciplines scientifiques et techniques et également, de contribuer à la décentralisation de la demande de formation brésilienne en dehors de Paris. En effet, des 42 accords signés au cours des deux premières années où l'accord était en vigueur, seuls 14.3% des effectifs se destinent aux sciences humaines et sociales (France, COFECUB, 1985) et la participation de Paris est fortement réduite (23% en 1978 et 36% en 1979).

Je fais l'hypothèse que la logique qui a présidé à la signature de ces accords se fondait sur trois présupposés.

---

<sup>3</sup> CNPq : Conseil National de la Recherche et de la Technologie.

- En premier lieu, *une politique de discrimination positive* envers les étudiants du Nord-est, qui visait à réduire les inégalités du système national de post-grade à travers leur envoi à l'étranger ;
- En deuxième lieu, *la reconnaissance implicite que ces étudiants avaient un niveau inférieur de formation*, dans la mesure où le Brésil requiert de la part française un encadrement académique plus serré ;
- En troisième lieu, les universités françaises ont été choisies en fonction de *leurs faibles exigences de sélection et de la presque gratuité des études en vigueur en France*. Ce dernier argument est confirmé par le fait qu'aucun accord semblable n'existe avec les universités des pays anglo-saxons, en général privées, payantes et extrêmement sélectives.

De cette façon, la logique qui conduit la CAPES à la signature de ces accords pâtit en filigrane des mêmes préjugés qu'elle est censée combattre : on offre aux étudiants des régions les plus défavorisées par l'offre de scolarité au niveau du post-grade au Brésil, des études en France, des études moins chères et mieux encadrées — mais pas les études les plus prestigieuses, dans la mesure où l'on écarte la participation des universités parisiennes et des Grandes Écoles.

Les étudiants du Nord-est n'ont cependant pas attendu l'action institutionnelle pour comprendre qu'ils avaient intérêt à choisir de venir étudier en France. Ce pays leur permettait non seulement de rompre le blocage de formation dont ils se sentaient victimes, mais avait l'avantage additionnel de brûler des étapes dans leur trajectoire. En effet, s'ils partaient vers le Sud du Brésil ou vers un autre pays étranger quelconque, les détenteurs d'un diplôme de « *graduação*<sup>4</sup> » brésilien étaient obligés de passer par un « *mestrado* », tandis qu'en France, les titulaires de ce même diplôme ont pendant longtemps reçu une équivalence à la maîtrise française, ce qui leur permettait une inscription directe en DEA, première année de thèse. Ainsi, par une stratégie personnelle, les étudiants du Nord-Est arrivent à répondre à la croissante exigence de diplômes de doctorat dans leur société locale dans de plus courts délais — le seul problème étant l'absence de financement de la part des organismes gouvernementaux, qui les obligeait à payer leur quête de savoir et de prestige avec leurs ressources personnelles.

---

<sup>4</sup> Diplôme brésilien équivalent à Bac + 4 (Maîtrise).

**Tableau I** - Itinéraire de formation des étudiants du Nord-est

Interviewé	« Graduação » au Brésil	« Mestrado » au Brésil	Doctorat en France
Celina	UEC, pédagogie, 4 ans	n'a pas fait	3° cycle, Paris X
Cecilia	UEC, pédagogie, 4 ans	n'a pas fait	3° cycle, Paris V
Jayme	UFAM, pédagogie, 4 ans	inscrit, n'a pas fini	3° cycle, Paris I
Tereza	UFCE, sociologie, 4 ans	inscrite, n'a pas fini	3° cycle, Paris I

Source : Entretiens 1986

Néanmoins, selon Mario Carelli (1993), toute transplantation du savoir s'accompagne de transformations des images réciproques des participants. Des recherches plus récentes (Xavier de Brito, 1997) indiquent que cette situation s'est radicalement transformée dans les dix dernières années. D'un côté, la familiarité des partenaires français (institutions et professeurs) avec les spécificités et la logique interne du système de formation brésilien a beaucoup augmenté. Les directeurs de thèse français savent désormais reconnaître la hiérarchie des universités, des départements et des diplômes brésiliens, ont appris à lire les curricula des candidats. De nos jours, un étudiant brésilien sans « mestrado » a très peu de chances de s'inscrire directement dans un doctorat français. Les étudiants du Nord/Nord-est se voient donc obligés d'en faire un, que ce soit dans leur région d'origine — dont le système s'est développé, tout au moins à ce niveau — ou dans les universités du Sud du pays. Les trajectoires des étudiants qui bénéficient des bourses sandwich — la nouvelle modalité de bourse brésilienne qui prévoit un séjour à l'étranger entre six mois et deux ans<sup>5</sup> des étudiants inscrits en doctorat dans une université brésilienne, avec la possibilité de soutenir leur thèse en portugais au Brésil — le montrent clairement. Des 13 étudiants qui sont venus en France dans le cadre d'un accord CAPES-COFECUB (un peu plus que la moitié des étudiants interviewés), trois se sont entièrement formés dans leur État d'origine (deux à Natal, dans le Rio Grande do Norte, un à Salvador, Bahia), tous les autres dans la région Sud. De l'autre côté, depuis 1980, les accords CAPES-COFECUB ne sont plus réservés aux seules universités du nord-est : au contraire, dans les dernières années, la plupart de ces accords ont été signés avec des universités prestigieuses de la région Sud (Coppe/UFRJ, USP, UNICAMP, UFMG), un seul ayant été signé entre une université du nord-est et un département de faible prestige dans les sciences humaines d'une université française de province (XAVIER DE BRITO, 1997). L'État de São Paulo est ainsi devenu un important centre de redistribution de ressources humaines spécialisées au Brésil, à l'instar de Paris pour la France. Ses universités concentrent 61% des bourses sandwich attribuées en 1996 et accueillent une bonne partie des étudiants originaires d'autres États de la fédération, y compris ceux du Nord-est. Des 15 étudiants ayant une bourse d'une université de São Paulo, 8 étaient

<sup>5</sup> À l'époque de l'enquête, les bourses sandwich offraient encore des séjours jusqu'à deux ans — ce qui n'est plus le cas dans l'actualité.

originaires d'autres États de la fédération : deux de Rio de Janeiro, deux de Goiás, deux de Minas Gerais, un du Ceará, un de Bahia. Peut-être que les étudiants du nord-est ont désormais appris à surmonter la peur des préjugés — ou, comme le formule un professeur de l'USP, « le préjugé sur les préjugés » — de telle sorte qu'ils peuvent désormais bénéficier de la tradition intellectuelle accumulée par l'État de São Paulo. Mais il y avait juste deux cas dans la population interviewée — un étudiant de Bahia, 32 ans, sans emploi fixe, ayant étudié dans des universités de São Paulo depuis la « *graduação* », dont la dissertation de « *mestrado* » avait été publiée, inscrit en doctorat de philosophie à la USP où il jouissait d'une réputation d'« étudiant brillant » ; et une enseignante universitaire de 43 ans, originaire du Ceará, où elle a fait sa « *graduação* » et son « *mestrado* », inscrite en un doctorat de sociologie à l'USP, ayant des problèmes avec sa directrice de thèse brésilienne. On voit bien que toute généralisation est impossible. On peut seulement poser l'hypothèse que les étudiants du nord-est qui ont été socialisés dans les normes académiques des universités de São Paulo ont de plus grandes chances de réussir leur doctorat que ceux qui viennent directement de leur État d'origine.

Une chose est cependant sûre : les accords CAPES-COFECUB se sont prouvés une excellente formule de coopération bilatérale. Dans ce sens, le rapport de force interne aux régions brésiliennes a contribué à la mainmise des États les plus développés sur un instrument institutionnel créé, à l'origine, pour favoriser les États du Nord-Est et qui avait fait preuve de son efficacité en termes de formation à l'étranger.

« C'est sûr, j'ai travaillé essentiellement avec des gens de Sao Paulo, il n'y en a que deux qui ne viennent pas de là, qui venaient un de Rio, l'autre de Brasilia. Tous les autres avaient été formés à l'USP, même un garçon qui venait de Salvador, mais qui a fait sa thèse sur la physique quantique à l'USP. Dans notre discipline, la philosophie des sciences, il y a moins de tradition d'étude, alors je pense qu'il vaut mieux centraliser davantage les choses. C'est pourquoi mes collègues du Département de philosophie de l'USP et moi, nous concevons notre accord comme un accord plus centralisé sur l'USP et sur notre équipe, avec une ouverture vers les autres universités mais, malgré tout, cette centralisation offre des garanties de qualité, d'une certaine manière, de sélection... Ceci dit, les gens qui viennent dans les accords CAPES-COFECUB sont liées à nous, d'une manière ou d'une autre... Mais enfin, il y a d'autres universités, d'autres départements dans l'université de Florianópolis, à Santa Catarina, par exemple, qui sont liées à notre accord, mais à travers l'Université de São Paulo... Et aussi l'UNICAMP de Campinas, qui est également une université très sélective... » (Prof. Michel Paty, Paris VII/CNRS, accord CAPES-COFECUB avec le Département de Philosophie des Sciences de l'USP).

L'étudiant-type de ces accords est du sexe masculin (69%) et s'inscrit en sciences exactes (62%), leur âge étant plutôt déterminé par le profil propre à chaque discipline — sans oublier un certain rajeunissement global de la population brésilienne en France.

L'appropriation de ces accords par les élites intellectuelles du Sud du pays a affecté la représentation que les acteurs français avaient des étudiants brésiliens. Au départ, et malgré le fait que l'esprit de ces accords prévoyait qu'ils soient paritaires, les acteurs français les concevaient davantage comme un instrument d'apprentissage de la science française qu'en termes d'un vrai échange bilatéral. Des entretiens avec les responsables des relations internationales des centres d'excellence brésiliens montrent qu'ils ressentaient l'attitude des professeurs français comme entachée de colonialisme, souvent plus fort que chez les collègues américains qu'ils étaient habitués à côtoyer dans les années 60-70. Des professeurs brésiliens qui sont venus dans le cadre de ces accords se sont également plaints que les collègues français ne leur donnaient pas l'espace nécessaire pour faire valoir leurs connaissances, sauf quelques exceptions. Mais actuellement, cette représentation est devenue beaucoup plus proche de la réalité : non seulement il y a un espace d'expression pour les professeurs brésiliens venant en France, comme des recherches bilatérales sont en cours entre les deux pays. Certaines universités françaises, à l'instar de Paris V, commencent même à préférer signer des accords bilatéraux avec le Brésil sans passer par le COFECUB — ce qui leur donne une plus grande souplesse. Les accords CAPES-COFECUB ont été au moins partiellement responsables pour ces changements, dans la mesure où ils ont permis un contact privilégié entre certains centres d'excellence brésiliens et des équipes scientifiques françaises, ont établi un espace de discussion collectif et une pratique scientifique conjointe qui ont contribué à une réduction des clichés relatifs à la fois à la qualité de la science faite au Brésil et des universités brésiliennes, et à une vision plus complexe du tissu universitaire brésilien.

De nos jours, paradoxalement — et à en croire les entretiens réalisés avec quelques professeurs français —, la plus grande résistance à rendre ces accords vraiment bilatéraux provient des étudiants français eux-mêmes.

« ... les étudiants [français] disent que le Brésil est très lointain, qu'ils vont être éloignés de tout, ce qui n'est pas vrai, il y a là-bas actuellement les mêmes possibilités qu'ici, en France. C'est sûr que les gens ont des problématiques et des approches différentes, d'où l'intérêt d'une collaboration. C'est un vrai échange, un échange tant au niveau technique qu'au niveau conceptuel, nous nous influençons mutuellement de manière assez considérable. Mais il n'y a pas moyen de convaincre les étudiants, j'en ai justement deux, en thèse, pour qui un séjour au Brésil serait hautement bénéfique, parce qu'ils travaillent justement sur ce problème de l'électro-physiologie... Mais le problème est que... peut-être qu'il vaudrait la peine de le soulever pendant une table ronde organisée par le Cofecub, je n'en sais rien, pour voir si on peut trouver une solution... parce que vous allez écouter cela ailleurs, j'en suis sûr... les Français ne veulent pas venir... J'aurais beaucoup aimé convaincre davantage d'étudiants français à aller là-bas, mais je pense que cela viendra, avec l'augmentation des échanges, qui deviennent automatiques avec le temps. Tant qu'il y aura une ou deux personnes qui partent, qui vont parler de manière positive des stages qu'elles ont réalisés au Brésil, qu'il y existe une masse critique... d'autres auront envie d'y aller... Je peux vous

garantir que je fais mon possible pour faire de la publicité du Brésil, avec mon appareil photo, je cherche à restituer comment les choses se passent là-bas, qu'il y a des moyens techniques, des gens qui réfléchissent, nous avons grand intérêt à collaborer » (Prof. Guy SANDNER, Université de Strasbourg, accord CAPES-COFECUB avec l'USP-Ribeirão Preto).

## I. LES ACCORDS CAPES-COFECUB COMME CONTEXTE

Ce genre d'accords bilatéraux tend à fournir un contexte favorable aux étudiants inscrits dans les universités françaises, dans la mesure où les professeurs français qui y sont impliqués possèdent une plus grande familiarité avec la culture universitaire brésilienne, ont déjà été au Brésil pour des périodes plus ou moins longues, ont tendance à considérer le Brésil comme un partenaire scientifique valable. Ils ont, en outre, une certaine connaissance de la bibliographie brésilienne sur leurs sujets de recherche et sont encore capables d'au moins lire des textes d'étudiants en portugais, rendant plus facile la tâche des boursiers-sandwich, censés soutenir leur thèse en portugais, au Brésil.

Mais on ne peut nullement idéaliser ces accords, ainsi que les conditions de travail qu'ils fournissent, en les considérant le seul et unique contexte favorable aux étudiants brésiliens en France. Stimuler ce mythe équivaut à courir le risque de provoquer des déceptions au sein de la population étudiante. Comme tout phénomène social, les accords bilatéraux présentent également leurs effets pervers. Je n'ai nulle prétention à effectuer ici une évaluation du fonctionnement de ces accords ; je me limiterai à indiquer quelques dysfonctionnements constatés au cours de l'enquête que j'ai menée.

Ces accords peuvent parfois être nocifs à l'orientation des étudiants, dans la mesure où l'équipe brésilienne tend à les envoyer vers la France même si la contribution d'un autre pays que la France serait plus pertinente pour leur sujet de recherche — ce qui est illustré par le cas de cette boursière inscrite dans le Département de Philosophie des Sciences de l'USP dont le projet académique était davantage lié à l'Angleterre et à l'Italie :

« Nous avons un accord CAPES-COFECUB avec la France... mon directeur de thèse voulait que j'y vienne depuis le début et je disais, 'non, je ne veux pas, je ne veux pas, ce n'est pas le moment', etc... Alors, en 95, il m'a dit, 'si tu ne vas pas maintenant, tu ne partiras plus vers l'étranger. Parce qu'il faut que tu ailles avant de finir la thèse, c'est très important...' Alors, j'ai dit, 'si c'est comme ça, j'y vais'... (Mais) j'aurais préféré partir vers l'Angleterre... J'étudie un auteur anglais, ma bibliographie est essentiellement en langue anglaise, OK? Ici en France, même l'équipe REHSEIS ne travaille pas avec mon auteur, ils ne traitent pas le XVIIe siècle, ils l'ont déjà fait il y a longtemps, c'est un thème qu'ils ont déjà épuisé. Je savais cela, je l'ai dit au coordinateur de l'accord, je l'ai répété à mon directeur et ils m'ont dit que la France était un pays européen, que j'allais en Europe, pas en France et que j'aurais la chance de rencontrer beaucoup de chercheurs. Alors, j'ai dit, d'accord. Mais quand j'y suis arrivée, je me suis



rendu compte de combien c'est difficile. Mon projet était finalement de me fixer à Paris, faire un ou deux voyages à Padoue, parce que j'étudie l'anatomie padouenne, voyager à Oxford et à Cambridge, n'est-ce pas? Et je me suis rendu compte que ce sera impossible, car il n'y a pas d'argent... » (étudiante, philosophie des sciences, USP/Paris VII)

L'insatisfaction de cette étudiante avec l'orientation vers la France qui lui a été presque imposée est évidente, son entretien est négatif du début jusqu'à la fin, tout y est mauvais, insuffisant, désorganisé... Elle n'est venue en France que parce que son directeur a lourdement insisté, en fonction de l'existence d'un accord CAPES-COFECUB. Dans ce sens, l'entretien avec le directeur est significatif :

« C'est vrai, l'accord les oblige à partir vers la France, absolument. Nous avons essayé de passer des accords avec l'Angleterre, mais c'est difficile de négocier avec les Anglais, n'est-ce pas? Ils veulent que nous donnions tout, ils ne veulent même pas réduire les taxes d'inscription... et les organismes de financement brésiliens ne sont pas d'accord. (...) Mais même dans ce cas, je pense que c'est toujours valable de les envoyer en France. Elle va y trouver une grande bibliographie et, même si personne dans l'équipe travaille vraiment sur son thème, étant en France, elle va finir par trouver d'autres équipes françaises, des séminaires dans son domaine, va établir des contacts... Il y a également un autre aspect important, c'est l'aspect culturel. Aller dans un pays comme la France va contribuer à une amélioration culturelle de cette étudiante, ce qui va favoriser sa maturité intellectuelle, cette ouverture vers une autre culture qui a un rapport indirect avec le travail spécifique de recherche, n'est-ce pas, mais qui finit par y contribuer. L'étudiant, dans un premier moment, ne se rend pas bien compte de cela, mais nous savons qu'il existe et qu'il est important... » (Pablo MARICONDA, Département de Philosophie des Sciences, USP)

La question que je me pose n'a pas seulement trait au fait que sa vision corresponde ou non à la réalité. C'est effectivement vrai que cette étudiante pourra rencontrer en France beaucoup d'éléments favorables à son travail. Je me demande, par contre, si un étudiant peut effectivement bien travailler avec un tel degré d'insatisfaction et de résistance, si elle sera capable d'établir des contacts et d'interagir avec des chercheurs français, quand elle est si réticente dès le départ... Ainsi, les contraintes institutionnelles des accords CAPES-COFECUB pèsent sur le choix du directeur français. Le lien entre les deux équipes réduit la liberté de choix de l'étudiant en ce qui concerne la personne qui va diriger ses travaux. Ces accords peuvent encore les soumettre à des enjeux régionaux locaux propres aux institutions françaises. En outre, les équipes qui répondent aux appels d'offre lancés par les universités brésiliennes ne sont pas toujours les meilleures ou les plus prestigieuses en France — ce qui ne manque pas de rappeler les conditions liées à la genèse de ces accords.

Un autre effet pervers de ces accords est que certains directeurs brésiliens semblent se reposer totalement sur le partenaire français, opérant un transfert absolu des

responsabilités qu'il devrait avoir envers son étudiant. Or, très souvent, le professeur français qui les accueille a déjà ses propres responsabilités — son propre travail scientifique, la gestion d'une équipe de recherche, l'accueil d'autres étudiants français ou étrangers, etc. — qui vont bien au-delà de celles liées à l'accord de coopération avec le Brésil. N'oublions pas que les étudiants brésiliens sont habitués à un encadrement autrement rigoureux que celui normalement en vigueur en France.

À côté des problèmes relatifs aux étudiants, d'autres problèmes institutionnels affectent le fonctionnement de ces accords. Un des plus importants se réfère à la politique de renouvellement des accords réussis en vigueur et la création de nouveaux accords. Il est vrai que l'existence d'un accord crée des liens entre les équipes française et brésilienne et que parfois on comprend mal comment des accords qui « fonctionnent bien » du point de vue des partenaires doivent ne pas être renouvelés. Il est également vrai que l'activité scientifique est constamment en mouvement et que des limitations budgétaires obligent le COFECUB à fonctionner avec un nombre constant d'équipes. Ainsi, la prospection de nouvelles équipes pour l'établissement de nouveaux accords touchant de nouveaux objets et de nouvelles régions se fait parfois au détriment des accords plus anciens — même quand ils marchent très bien. L'enquête a montré que certains étudiants qui se comportent de manière professionnelle peuvent attirer vers la sphère de la coopération bilatérale des équipes qui ne s'étaient pas jusqu'alors intéressées à établir des liens avec le Brésil et que la contribution de ces nouvelles équipes peut être importante pour l'innovation scientifique au Brésil.

Aussi, étant donné les spécificités de fonctionnement et les rapports de force à l'intérieur du groupe qui dirige le COFECUB, certaines équipes avec une longue tradition d'accueil et de direction d'étudiants brésiliens ont été longtemps écartées de la dynamique de ces accords. Ces équipes préfèrent actuellement établir des accords bilatéraux indépendants avec des universités brésiliennes, qui ont l'avantage de permettre un fonctionnement plus souple. Dans ce cas se trouvent l'ENS, le CERLIS et bien d'autres.

Nous ne dirons jamais assez, les accords CAPES-COFECUB sont un excellent instrument de coopération bilatérale. Mais si leurs mécanismes de fonctionnement commencent à être connus au niveau institutionnel, les comportements des acteurs impliqués — tant des professeurs que des étudiants — ne sont pas encore suffisamment étudiés. Espérons que d'autres recherches — notamment des recherches qualitatives — viendront éclairer leurs points forts et faibles, toujours dans une optique d'amélioration de leur fonctionnement.

## **BIBLIOGRAPHIE**

CARELLI, M. (1993) Cultures croisées. Histoire des échanges culturels entre la France et le Brésil, de la découverte aux temps modernes. Paris, Nathan France, Comité Français d'Evaluation de la Coopération avec les Universités Brésiliennes, 1985. La

coopération universitaire franco-brésilienne : les projets CAPES-COFECUB, créteil, COFECUB.

HALL, O. (1948) *The stages of a medical career*, *American Journal of Sociology*, 53, march, 1948: 327.

SPAGNOLO, F. et GUNTHER, H. (1985) *20 anos de pos-graduação : o que fazem nossos mestres e doutores ? Uma visão geral*, *Ciência e Cultura*, 38 (10), décembre, pp. 1643-1662.

PLAISANCE, E. (1988) *Sur les notions d'acteur, de jeu et de stratégie*, in PH. PERRENOUDJ et Cl. Montandon (eds), Qui maîtrise l'école ? Politiques institutionnelles et pratiques des acteurs. Lausanne, Réalités Sociales.

XAVIER de BRITO, A. (1997), « *La France vaut-elle encore une messe ?* » *Uma pesquisa qualitativa sobre os bolsistas sandwich na França*. Rapport de recherche commandité par la CAPES, Brasília, CAPES.